

# Règlement du Tournoi / OBERNIGHT

## 3ème EDITION

Vendredi 4 MAI 2018

**Art 1)-** Le tournoi est officiel, mais il sera pris en compte pour ses résultats sous le format PROMOBAD pour le classement POONA.

**Art 2 )-** Non obligatoire pour les compétitions PROMOBAD, il n'y aura pas de juge arbitre présent dans la salle. Seul un titulaire SOC (stage organisation de tournoi) sera présent.

**Art 3)-**Le tournoi se déroulera selon le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBad. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.

**Art 4)-**Le tournoi sera géré par le logiciel BADPLUS.

**Art 5)-** Le tournoi se joue en matchs de 2 sets gagnants de 21 points.

**Art 6)-**Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement.

**Art 7)-**Un «SOC» est désigné par le comité d'organisation, et ses décisions sont sans appel.

**Art 8)-**Tout participant doit être en règle avec la fédération française de badminton (FFBad) et doit être en possession de sa licence.

**Art 9)-**Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux et la possibilité de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité.

**Art 10)-**Tout joueur devra se faire pointer à la table de marque à son arrivée.

**Art 11)-** Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation.

**Les forfaits signalés après le tirage au sort ne seront pas remboursés.**

**Art 12)-** Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains. Tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, Codep, ou club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisé.

**Art 13)-**L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.

**Art 14)- Un joueur ne pourra s'inscrire que dans un tableau (DM) et dans une seule série.**

Les séries seront réparties comme suit:

Série PROMOTION => Moyenne de la paire inférieure ou = à 60

Série ESPOIR => Moyenne inférieure ou = à 20

**Art 15)-** Le nombre de paires acceptées sera de 21 maximum.

2 ou 3 poules de 3 pour chaque série sans dépasser 7 poules au total au maximum (3 poules espoir et 4 poules promotion par exemple).

**Art 16)-** Dans la mesure du possible les premiers matchs lancés sont à 19 heures et les derniers matchs lancés sont aux alentours de 23 h 30 .4 matchs assurés par joueurs

En cas de nombre insuffisant d'inscrits, l'organisateur se réserve le droit d'annuler tout ou partie des tableaux ou de modifier la formule des poules de 3 en poule de 4 ou 5

**Art 17)-** Le tournoi étant articulé autour de la constitution de poules dans une phase 1 puis une phase 2, l'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions afin de compléter les poules selon un multiple permettant de faire 4 matchs .

**Art 18)-** La date limite d'inscription est fixée au 27 avril 2018, et la date du tirage au sort est fixée au 29 avril 2018. Les moyennes qui seront prises en compte seront celle en vigueur en date du tirage au sort. Les personnes ayant vu augmenter leurs moyennes en raison de l'évolution de leur moyenne entre leur date d'inscription et la date du tirage au sort, seront affectées par l'organisateur automatiquement dans la série afférente. Etant donné la faible capacité en nombre de joueur, l'ensemble des joueurs sera convoqué à 18h30 ou 19h.

**Art 19)-** Le montant des droits d'inscription est fixée à 15€ par personne pour 1 tableau. Ce prix comprend 2 sandwich (croque ou crêpe) et une boisson

Tout(e) joueur(euse) remplaçant(e) devra s'acquitter des droits d'engagement.

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions mal remplies seront supportés par les clubs ou les joueurs en cause.

**Art 20)-**Pour tous les joueurs, le volant officiel est le volant plume RSL03 pour toutes les séries.

**Art 21)-Les volants sont partagés entre les joueurs.**

**Art 22)-**La compétition se déroule en auto arbitrage.

Cependant, à la demande des joueurs auprès du SOC un arbitre pourra être désigné à tout moment du tournoi.

**Art 23)**-Tout joueur désirant s'absenter pendant le déroulement du tournoi, quelle qu'en soit la raison et/ou la durée, devra en informer préalablement la table de marque et le SOC en vue d'obtenir l'accord de ce dernier.

**Art 24)**-À l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas dans un délai de 5 minutes, pourra être disqualifié par le SOC.

**Art 25)**-Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

**Art 26)**-Le temps de prise de contact avec les terrains (dit «d'échauffement» sera de 2 minutes. Ce temps est décomptés à compter du moment où le numéro du match concerné a été appelé par la table de marque.

**Art 27)**-Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à un match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain pendant le match.

**Art 28)**-Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord express des intéressés.

**Art 30)**-Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales devra le signaler au juge arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

**Art 31)**-Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.

**Art 32)**- Buvette et restauration assurés pendant toute la durée du tournoi.

**Art 33)**- Le lieu de la rencontre est le centre sportif d'OBERHAUSBERGEN, 50 rue de Wolfisheim